

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-trois, le 04 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la	
En exercice	15	commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
Présents	11	le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
Votants	14	VENDRASCO, Maire.
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 26 Avril 2023	Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHO, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.	
Date d'affichage 27 Avril 2023	Absents excusés : Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Emmanuel SERRIER.	
DEL 20230504-025	Procurations : Philippe BREVET à Chantal MARCHAND, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Cédric VERNEY, Emmanuel SERRIER à Philippe HELF	
OBJET : Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG74	<i>Murielle NAGEL a été nommé secrétaire de séance</i>	

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE** :

- **De solliciter** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive.

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL

Télétransmise à la Préfecture le :
Délibération rendue exécutoire :
Mise en ligne sur le site internet le :

12 MAI 2023

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

